

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 926

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	1 700 000
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	0
TOTAUX	0	1 700 000
SOLDE	-1 700 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En coordination avec l'amendement gouvernemental sollicitant l'ouverture de 1,7 M€ de crédits sur le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au bénéfice du renforcement des moyens du secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de la mise en place de l'agence pour l'innovation en santé (AIS), le présent amendement vise à annuler 1,7 M€ de crédits du programme « Financement des investissements stratégiques ». Ce faisant, il traduit la prise en charge par France 2030 des ouvertures de crédits demandées sur le programme 129.